



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 4 mars 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une dérogation au règlement de lotissement afin de permettre un frontage de 4,40 m au lieu de 15 m tel que prévu au tableau 3 du règlement de lotissement no 746.

Elle concerne également une dérogation au règlement de zonage 745 article 6.43 1° afin d'autoriser une aire de stationnement à 0,83m alors que le règlement exige 1m minimum.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-20 et comprend le lot numéro 4 180 790 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 136 Jamieson à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quinzième jour de février 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier